

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 893

28 avril 2009

SOMMAIRE

Acoustilux	42857	Global Business Solutions	42821
"Agility Chaos Team" Association sans but lucratif	42864	Grangeville Participations S.A.	42831
Apollo Rida Golf S.à r.l.	42821	Hauck & Aufhäuser Banquiers Luxembourgeois S.A.	42863
ATEL Finance Luxembourg S.à r.l.	42838	Immo-Hilbert S.A.	42831
BIP Investment Partners S.A.	42855	Investissements Immobiliers Innovatifs S.A.	42858
BNP Paribas S.B Ré	42840	I.T.A.I. S.A. - International Trade and Investment	42856
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Cambridge S.à r.l.	42857	Ivoire Telecom S.A.	42858
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Gelsenkirchen S.à r.l.	42857	Jatsch S.à r.l.	42829
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.A.	42828	Landericus Holding Limited S.à r.l.	42819
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.	42828	Les Pléiades S.A.	42858
Capform S.à r.l.	42844	L.G. Immobilière S.A.	42855
Capitole S.à r.l.	42825	Mas Luc S.A.	42843
Carlyle Strategic Partners II Luxembourg S.à r.l.	42845	Medlux S.A.	42819
C.B.R. Finance S.A.	42855	MF Sicily S.à r.l.	42826
Cecofin S.A.	42821	MF Venice S.à r.l.	42826
CMC Capital Luxembourg 5	42827	Norla Holdings S.A.	42856
CMC-MIB	42829	Oxford Properties S.A.	42856
Com Tec Co Services Sàrl	42830	Ozzel S.A.	42840
Devimus International S.A.	42830	Plastichem S.A.	42826
Emerson International S.A.	42829	Premier III S.A.	42844
Eurochroma Holdings S.A.	42839	PSME-Promotion of Small and Medium Sized Economy	42830
Financière Daunou 2 S.A.	42864	Real Estate Commercial Europe 2	42845
Fin-Astra Lux S.A.	42863	Rita Mar S.A.	42839
First Data Corporation (Luxembourg), s.à r.l.	42819	ROOF Consumer Hungary 2008-1 S.A. ..	42825
Fjord AK S.à r.l.	42843	Santa Rosa S.A.	42828
FMP Italy S.à r.l.	42818	Schroder European Property Investment No.1 S.A.	42855
Fontaine Investissements S.à r.l.	42827	Spannverbund Luxembourg S.A.	42844
Fontanarosso S.A.	42820	Swedbank Robur International	42818
Fratrrix S.à r.l.	42820	Traxys S.à r.l.	42854
Garage Kieffer Frères	42820	VF Sourcing Asia S.à r.l.	42859
Gate Gourmet Holding S.C.A.	42827	World Wide Investments Fund S.A.	42818
		WP FlexPack Holdings	42854
		W.P. Stewart Holdings Fund	42828

Swedbank Robur International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 31.868.

—
EXTRAIT

Monsieur Peter Ström a démissionné de sa fonction de membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 30 mars 2009.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Cecilia Vernerson, administrateur, 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;
- M. Mats Lagerqvist, administrateur, 8, Malmtorgsgatan, S-10534 Stockholm, Suède;
- M. Anders Borgh, administrateur, 8, Malmtorgsgatan, S-10534 Stockholm, Suède;
- M. Johan Grevelius, administrateur, 8, Malmtorgsgatan, S-10534 Stockholm, Suède.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009047914/260/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03821. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

World Wide Investments Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.747.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2009

L'Assemblée prend acte que Monsieur Domenico Piovesana, Administrateur est actuellement domicilié professionnellement Via A. Fogazzaro, 3 - CH-6901 Lugano (Suisse) au lieu et place de Via Ferruccio Pelli, 2 - CH-6900 Lugano (Suisse).

Extrait sincère et conforme

World Wide Investments Fund S.A.

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2009047913/7491/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03816. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

FMP Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 93.899.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Troisième résolution

L'Associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Madame Géraldine SCHMIT, gérante de la Société, a également transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009048115/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02147. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

First Data Corporation (Luxembourg), s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 95.433.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de participation signé en date du 21 décembre 2007 que, les parts sociales de la société de EUR 100, - chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'Associé	Nombre de parts
First Data Europool Ltd	
Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	125
TOTAL	125

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009048131/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04139. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Medlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 111.926.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration en date du 12 mars 2009 a pris note du changement d'adresse de l'un de ses administrateurs, Monsieur Bruno Soubiran, du 28, Boulevard Maillot, F - 92200 Neuilly sur Seine, France au 104/M rue Washington, B-1050 Ixelles, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 08 avril 2009.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009048135/7491/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04126. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Landericus Holding Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.164.

—
EXTRAIT

En date du 16 mars 2009, le Conseil de Gérance a pris note de la modification de l'adresse de son associé unique LANDERICUS LIMITED du PO Box 285, 1st and 2nd Floors, Elizabeth House Les Ruettes Brayes, St Peter Port, Guernsey GY1 4LX au 1st and 2nd Floors, Elizabeth House Les Ruettes Brayes, St Peter Port, Guernsey GY1 1EW.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2009.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009048134/7491/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04123. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Fontanarosso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 43.268.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société FONTANAROSSO SA qui s'est tenue en date du 10 mars 2009 que:

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Mademoiselle Nadine HIRTZ en tant que Administrateur avec effet au 28 février 2009.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009048122/309/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04070. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Garage Kieffer Frères, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 110-112, route de Hobscheid.
R.C.S. Luxembourg B 12.098.

—
Décisions de l'Associé Unique du 19 mars 2009

L'associé unique a pris ce jour les décisions suivantes:

1. La démission en qualité de gérant de Monsieur Ferdinand Kieffer (né le 03/10/1948 et demeurant à 114, rue de Hobscheid L-8422 Steinfort) avec effet au 1^{er} avril 2009 est acceptée.

2. Mademoiselle Carole Van Hoven (née le 16/01/1980 et demeurant à 45 A, rue de Luxembourg L-8440 Steinfort) est nommée gérante unique de la société à partir du 1^{er} avril 2009 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009048132/1321/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03139. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Fratrrix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 125.508.

—
EXTRAIT

Le Conseil de Gérance en date du 26 mars 2009 a pris note de la modification de la dénomination sociale de son associé unique de HIDEWAYS CLUB PROPERTY LIMITED en The Hideaways Club Property Company Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 08 avril 2009.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009048136/7491/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04128. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Apollo Rida Golf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 114.387.

La version abrégée des comptes Annuels au 2008 a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009047900/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03341. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Cecofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 56.704.

Les comptes annuels au 31/12/2008 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CECOFIN S.A.

Société Anonyme

Signatures

Un administrateur / un administrateur

Référence de publication: 2009047903/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04031. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Global Business Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.
R.C.S. Luxembourg B 145.638.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Madame Isabelle WAMPACH, employée, née à Bruxelles, le 30 avril 1972, demeurant à B-3071 Erps-Kwerps, 53, Rechtestraat

Laquelle comparante a déclaré constituer une société anonyme dont elle arrête les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "GLOBAL BUSINESS SOLUTIONS" S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Doncols.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet de faire pour son propre compte ou le compte de tiers, tous travaux, opérations, missions ou plus généralement la commercialisation de tous biens neufs ou de seconde main avec ou sans marque, de matières premières et de prestations de services dans le domaine de l'informatique, des télécommunications, de bureau-tique, de progiciels, de logiciels, de robotique, d'électronique, de matériel médical, de matériel industriel ou commercial, ainsi que toutes activités d'ingénierie, d'audit, d'expertise, de gestion de parc, de sécurité, de maintenance, d'installation, de montage, d'étude, de conception et de réalisation des activités et des matériels sus mentionnés ou accessoires et complémentaires dans ces domaines. Elle peut s'intéresser, par tout droit, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, de nature à favoriser le développement de ses activités, y compris la prise de participation, la fusion ou toute autre forme de coopération ou de regroupement avec d'autres entités économiques ayant des objets identiques, analogues ou complémentaires ou connexes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles par la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de cent (100,- Euros) chacune.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier jeudi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2009.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en l'an 2010.

Souscription et libération

La comparante préqualifiée a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Madame Isabelle WAMPACH, prénommée, trois cent dix actions	310
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de cinquante pour cent (50%) de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (15.500,- €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- €.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et du commissaire au compte à un.
- 2) Sont appelé aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Eric BRABANT, administrateur de sociétés, né à Braine-le-Comte (Belgique), le 21 mai 1964, demeurant à B-3071 Erps-Kwerps, 53, Rechtstraat
 - Madame Isabelle WAMPACH, prénommée
 - Monsieur Jacques VALCKENAERE né le 6 mars 1961 à Molenbeek-Saint-Jean (Belgique), domicilié à B-1650 Beersel, 231, Groote Baan
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes
Monsieur Jacques VALCKENAERE, prénommé.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2014.

5) Le siège social est fixé à L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme "GLOBAL BUSINESS SOLUTIONS":

- 1) Monsieur Eric BRABANT, précité
- 2) Madame Isabelle WAMPACH, précitée
- 3) Monsieur Jacques VALCKENAERE, précité

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné administrateur-délégué Madame Isabelle WAMPACH, prénommée, lequel est chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Wampach, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 27 mars 2009 - WIL/2009/284 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 8 avril 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009047136/2724/205.

(090053940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

ROOF Consumer Hungary 2008-1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.647.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2009047920/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03832. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Capitole S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen.

R.C.S. Luxembourg B 123.642.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/04/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sarl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009047956/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01874. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Plasticem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 47.457.

Constituée par-devant Me Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 avril 1994, acte publié au Mémorial C no 329 du 8 septembre 1994. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 décembre 2001, acte publié au Mémorial C no 891 du 12 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PLASTICHEM S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009047927/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD02989. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

MF Sicily S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 121.950.

Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 novembre 2006, acte publié au Mémorial C n° 21 du 20 janvier 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 27 septembre 2007, acte publié au Mémorial C n° 2687 du 22 novembre 2007.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MF Sicily S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009047928/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD02992. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

MF Venice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.584.

Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 juillet 2006, acte publié au Mémorial C n° 1917 du 12 octobre 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 27 septembre 2007, acte publié au Mémorial C n° 2702 du 23 novembre 2007.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MF Venice S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009047929/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03006. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Fontaine Investissements S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 828.525,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 79.575.

—
Extrait des décisions prises par le liquidateur en date du 31 mars 2009

Le siège social de la Société sera transféré du 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au Centre Rosenstiel, 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FONTAINE Investissements S.à r.l. (en liquidation)

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009047904/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03221. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Gate Gourmet Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.446.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés de la Société du 8 avril 2009

En date du 8 avril 2009, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

de renouveler le mandat de

- Gate Gourmet Holding I S.à r.l. en tant que gérant de la Société avec effet au 21 février 2009 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Gate Gourmet Holding S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009047918/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03684. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

CMC Capital Luxembourg 5, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 134.718.

—
EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 9 avril 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Pour CMC CAPITAL LUXEMBOURG 5

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009048108/833/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04259. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.905.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 9 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048097/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04033. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 29.923.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 9 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048098/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04038. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

W.P. Stewart Holdings Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.524.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 14 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048100/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04052. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Santa Rosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 143.162.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 mars 2009.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme "SANTA ROSA S.A.", enregistrée à Luxembourg-Sociétés, le 16 mars 2009, référence LSODC/04073 constate qu'il y a une erreur dans l'adresse du siège social de la société, telle qu'elle est indiquée dans l'acte constitutif; en effet, le siège social est établi à L-1371 Luxembourg et non pas à L-1370 Luxembourg.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs aux porteurs d'une expédition du procès-verbal de la présente assemblée afin de faire mentionner les rectifications ci-avant décidées partout où besoin sera.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Pour extrait conforme

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2009048102/227/18.

(090055006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Emerson International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.656.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009048048/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04231. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Jatsch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 4-6, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 58.194.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048051/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01531. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

CMC-MIB, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.160.

EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 9 avril 2009 ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des gérants de catégorie B de la société, à savoir Madame Stéphanie GRISIUS, Monsieur Laurent HEILIGER et Monsieur Manuel HACK, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Pour CMC-MIB

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009048113/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03928. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Devimus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.652.

Le bilan au 31/12/2008 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009048049/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04227. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Com Tec Co Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 80.231.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009048053/309/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04066. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

PSME-Promotion of Small and Medium Sized Economy, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.896.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée aux actionnaires de la Société en date du 24 mars 2009 que Layca (Management) S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique de la Société tenue en date du 24 mars 2009 que:

- Monsieur Frédéric Gardeur, né le 11 juillet 1972 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société en remplacement de l'administrateur démissionnaire, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle devant approuver les comptes au 31 décembre 2009;

- Le siège social de la Société a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Pour la Société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009048117/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03586. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Immo-Hilbert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.
R.C.S. Luxembourg B 134.524.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

IMMO-HILBERT S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009048087/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02920. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Grangeville Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 145.691.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the first of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) IGELFASHION LLC, a company incorporated under the Laws of the United States of America, with registered office at 46 State Street, 3rd Floor, Albany, NY 12207, USA, duly represented by Mrs Jane STAPLETON, here represented by Mrs Nathalie MAGER, residing professionally at L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, by virtue of a proxy given under private seal in Limassol (Cyprus) on March 26th, 2009;

2) Mrs Nathalie MAGER, private employee, residing professionally in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

The prenamed proxy, signed "ne varietur" by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

This appearing parties, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of an "public limited company" (société anonyme), which is hereby incorporated.

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company (société anonyme) in the form of a société anonyme, under the name of "GRANGEVILLE PARTICIPATIONS S.A." (the Company).

The Company is established for an undetermined period.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may carry out its object directly or indirectly for itself or for the account of third parties, alone or in association, by making any operation which it deems useful for the attainment or development of its object or the object of corporations in which it has participations.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (31.000.- EUR) consisting of three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The authorized capital is fixed at three hundred ten thousand euro (310.000.- EUR) consisting of three thousand one hundred (3.100) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) per share.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 6 hereof.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these Articles, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 4. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The Company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 5. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 6. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of June at 3.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg Official Gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders of the Company.

Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members except where it has been established at a general meeting of shareholders that the Company has a single shareholder, the board of directors may be constituted by a sole member until the ordinary general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder. In that case, the sole member of the board of directors of the Company assumes all powers conferred by the Law to the board of directors. The members of the board of directors need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company. The shareholders of the Company or as the case may be the sole shareholder of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company or as the case may be until the next resolution of the sole shareholder of the Company.

Art. 8. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed by circular means in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (*résolution circulaire*). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies (the "Companies Law 1915") and by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties by (i) the joint signatures of any two directors of the Company in all matters unless otherwise decided by the general meeting of the shareholders of the Company; or (ii) as the case may be, by the single signature of the single director; or (iii) the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of any person to whom daily management powers have been delegated.

Art. 11. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 13. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 14. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 15. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law 1915.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Subscribers	Subscribed capital	Paid-in capital	Number of shares
	EUR	EUR	
1) IGELFASHION LLC, prenamed:	30.900.-	30.900.-	309
2) Mrs Nathalie MAGER, prenamed:	100.-	100.-	1
TOTAL:	31.000.-	31.000.-	310

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of thirty-one thousand euro (31.000.- EUR) is as of now available to the Company.

Transitional provisions

1) The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2009.

2) The First Annual General Meeting shall be held in 2010.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of the statutory auditors at one (1).

2. Are appointed as directors:

- Mrs Nathalie MAGER, president, employee, born in Longwy (France) on May 2nd, 1966, residing professionally in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet;

- Mrs Sandrine PELLIZZARI, employee, born in Villerupt (France) on May 28th, 1977, residing professionally in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet;

- Mrs Helena TONINI-DI VITO, employee, born in Messancy (Belgium) on September 8th, 1968, residing professionally in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

The mandate of the sole member or as the case may be of the board of directors shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2014.

3. To set at one (1) the number of statutory auditors and further resolves to appoint the following as statutory auditor:

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Company's register under number B 96.848 and with registered office at L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

The mandate of the statutory auditor shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2014.

4. To fix the address of the registered office of the company at L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le premier avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1) IGELFASHION LLC, une société de droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 46 State Street, 3rd Floor, Albany, NY 12207, USA, dûment représenté par Madame Jane STAPLETON, ici représentée par Madame Nathalie MAGER, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé à Limassol (Chypre) le 26 mars 2009;

2) Madame Nathalie MAGER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme unipersonnelle qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une Société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "GRANGEVILLE PARTICIPATIONS S.A." (la Société).

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000.- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents Statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires de la Société.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, à moins qu'il ait été établie durant une assemblée générale des actionnaires de la Société que la Société a un actionnaire unique, auquel cas le conseil d'administration pourra comprendre un membre unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui suivra l'établissement de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'administrateur unique de la Société assumera tous les pouvoirs conférés par la Loi au conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société. Les actionnaires de la Société ou le cas échéant le seul actionnaire de la Société déterminera (ont) également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant jusqu'à la prochaine décision du seul actionnaire de la Société.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ou que les Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires de la Société; ou (ii) le cas échéant, par la signature unique de l'administrateur unique; ou (iii) les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera légalement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière aura été déléguée.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 12. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et Libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Souscripteurs	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre de actions
1) IGELFASHION LLC, prénommée:	30.900.-	30.900.-	309
2) Madame Nathalie MAGER, prénommée:	100.-	100.-	1
TOTAL:	31.000.-	31.000.-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Résolutions

Les comparants ci-avant désignés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Nathalie MAGER, présidente, employée privée, née à Longwy (France) le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet;

- Madame Sandrine PELLIZZARI, employée privée, née à Villerupt (France) le 28 mai 1977, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet;

- Madame Helena TONINI-DI VITO, employée privée, née à Messancy (Belgique) le 8 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

Le mandat d'administrateur ou le cas échéant, des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2014.

3. De fixer à un (1) le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.848 et ayant son siège social à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

Le mandat du commissaire aux comptes se termine lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2014.

4. De fixer l'adresse du siège social de la Société à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire.

Signé: N. Mager et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 avril 2009. Relation: LAC/2009/13194. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009048361/5770/409.

(090055633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

ATEL Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 135.542.

L'adresse professionnelle de Monsieur Franklin Louis Weidema, gérant de la Société a été transféré du 34, Keplerstraat, NL-1171 CD Badhoevedorp, Pays-Bas au 102, rue des Maraichers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.
Atel Finance Luxembourg S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009048543/6565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC05832. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Eurochroma Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 49.089.

Mme Annette MULLER démissionne de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 avril 2009.
Pour EUROCHROMA HOLDINGS S.A.
Société Anonyme
SOFINEX S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2009047907/783/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03415. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Rita Mar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 95.365.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue de manière extraordinaire le 26 janvier 2009

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a accepté avec effet immédiat la démission de l'administrateur Monsieur Raymond VAN HERCK, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

2. L'assemblée a décidé de nommer comme nouvel administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Gustavo STRASSENER demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg. Son mandat prendra fin dans 4 ans lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013;

3. L'assemblée a décidé de renouveler pour une période de 4 ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013, les mandats suivants:

a. Monsieur Philippe JANSSENS demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en qualité d'administrateur;

b. La société LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A. sise à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, représentée par son administrateur Monsieur Philippe JANSSENS, en qualité d'administrateur;

c. La société COMLUX Sprl sise à 8, Koning Boudewijnlaan, B-9160 LOKEREN, en qualité de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
RITA MAR S.A.
Signature
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009047905/1066/29.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03230. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Ozzel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.039.

Les comptes annuels au 31.12.2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OZZEL S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009047908/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04035. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

BNP Paribas S.B Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 145.794.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le premier avril,

Par-devant de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

BNP Paribas Luxembourg, une société avec siège social au 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, représentée par Danielo Giuliani, employé, domicilié professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé en date du 27 mars 2009.

Cette procuration restera, après avoir été signée et paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La comparante a requis le notaire soussigné de documenter comme suit l'acte de constitution d'une société anonyme luxembourgeoise qu'elle forme par la présente et dont elle a établi les statuts comme suit :

Titre 1.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de BNP Paribas S.B Ré.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration. Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration du transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité à l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le Conseil d'Administration a la faculté de créer des agences et bureaux au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. Il pourra ensuite les transférer ou les supprimer comme il l'entendra.

Art. 3. La société est créée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches à l'exclusion des opérations d'assurances directes, la gestion de toutes sociétés de réassurance, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.

Titre 2.- Capital social, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives. Elles sont inscrites sur un registre spécial tenu au siège de la société. Ce registre contient la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre et des numéros de ses actions, l'indication des versements effectués, ainsi que les transferts avec leur date.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires.

Titre 3.- Administration

Art. 7. La société est administrée par un Conseil d'Administration, comprenant trois membres au moins, nommés par l'assemblée générale des actionnaires. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement: dans ce cas, la prochaine assemblée générale procédera à l'élection définitive.

La durée du mandat des administrateurs est fixée à six ans au plus. Les administrateurs sont rééligibles.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Président et peut élire un Vice-Président parmi ses membres.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, et chaque fois que deux administrateurs le demandent, sur convocation et sous la présidence du président, ou, en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur désigné par ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout administrateur empêché ou absent peut désigner par écrit, par téléfax, E-mail, un de ses collègues du Conseil pour le représenter aux réunions du Conseil et y voter en son lieu et place.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside est prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra prendre, approuver ou ratifier toute décision par un vote circulaire exprimé sur le texte d'une résolution par écrit, téléfax ou télégramme, à moins qu'un administrateur ne s'y oppose, auquel cas la résolution doit être soumise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 9. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux signés par le Président de la réunion et un Administrateur. Les mandats y sont annexés.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par deux administrateurs.

Art. 10. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale.

Il peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, associés ou non.

La responsabilité de ces agents, à raison de leur gestion, se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale et impose au Conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

Art. 11. La société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs. En outre le Conseil d'Administration peut décider que la société sera encore engagée par des fondés de pouvoirs spéciaux et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Titre 4.- Surveillance

Art. 12. Les comptes annuels seront soumis à une révision comptable externe à effectuer annuellement par un réviseur d'entreprises indépendant, à choisir sur une liste agréée par le Commissariat aux Assurances.

Art. 13. L'assemblée générale peut allouer aux directeurs ou administrateurs, une indemnité ou rémunération annuelle fixe ou variable, à passer par les frais généraux.

Titre 5.- Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier mardi du mois d'avril à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger si, suivant l'avis souverain et définitif du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 15. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Art. 16. Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour et sont faites par lettres recommandées adressées à chacun des actionnaires au moins huit jours avant l'assemblée générale.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter la formule des procurations et peut exiger que celles-ci soient déposées au lieu indiqué par lui au plus tard la veille de l'Assemblée.

Art. 17. Toute assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, à son défaut, par la personne désignée par l'assemblée.

Sauf en cas de modification des statuts, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions réunies à l'assemblée, à la majorité relative des voix pour lesquelles il est pris part au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Titre 6.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 19. Sur les bénéfices nets annuels constatés par les états financiers de la société, il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale décide de l'affectation du surplus des bénéfices.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes dans les conditions prévues par la loi.

Titre 7.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications aux statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre 8.- Dispositions générales

Art. 21. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de la loi luxembourgeoise du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et de leurs lois modificatives.

Souscription

Le capital social est souscrit comme suit:

1) BNP Paribas Luxembourg S.A ., sus désignée	3.000 actions
Total:	3.000 actions

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 100%, en espèces, de sorte que la somme de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ trois mille trois cents Euros (EUR 3.300,-).

Dispositions transitoires

La première Assemblée Générale se tiendra en 2010. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et finit le dernier jour du mois de décembre 2009.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants susmentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à 8
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Eric Martin, administrateur de sociétés, demeurant 65, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg
- Monsieur Stanislas Chevalet, administrateur de sociétés, demeurant 17, rue du Commerce, F-75015 Paris
- Monsieur Christian Cretin, administrateur de sociétés, demeurant 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg
- Monsieur Jean-Louis Marlier, administrateur de sociétés, demeurant 21, rue d'Armaille, F-75017 Paris
- Monsieur Joseph Winandy, administrateur de sociétés, demeurant 92, rue de l'Horizon, L-5690 Itzig
- Monsieur Yvan Juchem, administrateur de sociétés, demeurant 1, rue Belle-Vue, L-8832 Rombach
- M. Christian Sztajnkrzyer, administrateur de sociétés, demeurant 36 bis, avenue de l'Opéra, F-75001 Paris.
- Madame Violaine David, Cadre de Banque, demeurant 51, avenue Sainte Foy, F-92200 Neuilly sur Seine.

3) La société MAZARS S.A., ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg est appelée aux fonctions de réviseur d'entreprises indépendant.

4) Est appelée aux fonctions de dirigeant, telles que définies par l'article 94.3 de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances Monsieur Claude Weber domicilié au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

5) Les mandats des administrateurs viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2012 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de l'année 2011.

6) Le mandat du réviseur d'entreprise viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2010 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de l'année 2009.

7) Conformément à l'article 10 des statuts et à la loi, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

8) Le siège social est fixé au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. GIULIANI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2009. Relation: LAC/2009/13438. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009050121/211/171.

(090058690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Mas Luc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats, ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAS LUC S.A.

Société Anonyme

Signatures

Un administrateur / un administrateur

Référence de publication: 2009047906/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04032. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Fjord AK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen.

R.C.S. Luxembourg B 123.641.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/04/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009047958/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01877. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Spannverbund Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5442 Roedt, 54A, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 121.959.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/04/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009047962/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01884. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Premier III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 89.873.

Le Bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2009047919/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03831. - Reçu 72,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Capform S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 111.601.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/04/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009047963/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01886. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Real Estate Commercial Europe 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.710.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 09 février 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte les démissions de Monsieur Alain HEINZ et de Monsieur Charles MEYER de leur poste de gérants de la société avec effet immédiat.

Seconde résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Alain PEIGNEUX, né le 27.02.1968 à Huy (Belgique), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au poste de gérant de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

L'Associé Unique nomme Alan DUNDON, né le 18.04.1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au poste de gérant de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009048233/6341/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03334. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Carlyle Strategic Partners II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 145.778.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventh of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Carlyle Strategic Partners II, L.P., a limited partnership, organized under the laws of Delaware, having its registered office at 520 Madison Avenue, 41st floor, New York, NY 10022, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4309640,

here represented by Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1540 Luxembourg, by virtue of one proxy given on March 31, 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company"), which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of March 22, 2004 on securitisation (the "Securitisation Law"), and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or securities of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitisation transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Carlyle Strategic Partners II Luxembourg S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each.

The shares thus issued may be expressed as being exclusively related to one or more specific compartments of the Company.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Compartments

Art. 12. The board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the "Compartment" or the "Compartments"). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers creating such compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the board of managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the board of managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the board of managers taken in breach of this provision shall be void.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

D. Management

Art. 13. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. The manager (s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of office. The managers may be dismissed freely at any time, without any legitimate reason ("cause légitime").

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers") divided into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The Company will be bound in all circumstances by its sole manager or in case of plurality of managers by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Managers.

The Board of Managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 14. The Board of Managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

In dealing with third parties the Board of Managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Board of Managers shall meet upon call by the chairman, or by two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers, but in his absence, the Board of Managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, email, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

In case of plurality of managers, the Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category A Manager and one Category B Manager. Any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 15. The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or the secretary or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or the secretary or by two managers.

Art. 16. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 17. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

E. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Companies Law.

Art. 21. The holders of shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

The holders of shares of the Company relating to the other Compartments of the Company or the holders of shares relating to the Company shall not attend such general meetings.

F. Financial Year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 22. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 23. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment.

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be the available amount, subject to as indicated, of a decision of the shareholder(s), for the payment of dividends to the shares of the corresponding compartment.

Art. 24. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance will be automatically distributed to the shareholders within a period not exceeding five (5) years.

Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board of Managers shall determine from time to time.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the shares of a specific Compartment on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution in this Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the associated Compartment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by virtue of the Companies Law or the Articles.

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

G. Audit

Art. 25. The Company is audited by a "réviseur d'entreprises", appointed by the shareholders and chosen from the list of approved auditors held by the "Institut des Réviseurs d'Entreprises". The auditor's mandate is limited to one year but may be renewed for an infinite number of times.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 26. Without prejudice to the provisions contained in article 12 of the Articles, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the Company are modified, each Compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the Board of Managers of the Company without affecting any other existing Compartment or the shareholders thereof.

Art. 27. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of each Compartment of the Company held by them.

Art. 28. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Securitisation Law and Companies Law and amendments thereto.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2009.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, Carlyle Strategic Partners II, L.P., prenamed, declared to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500) shares and have them fully paid up by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following person and entity as Managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr Christopher Finn, managing director, born on July 6, 1957 in New York, United States of America, with professional address at 57, Berkeley Square, Lansdowne House, London W1J 6ER, United Kingdom;

- Mr John Beczak, accountant, born on March 15, 1976 in Smithtown, New York, United States of America, with professional address at 520, Madison Avenue, 39th floor, New York, NY 10022, United States of America;

Category B Managers:

- Mr Alain Peigneux, company director, born on February 20, 1968, in Huy, Belgium, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- Mr Cédric Raths, company director, born on April 9, 1974 in Bastogne, Belgium, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The Company is bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2) The sole shareholder resolves to appoint PME Expertise, having its registered office at 13, rue de la Libération, L-5969 Itzig, as auditor of the Company,

3) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le sept avril.

Par-devant Nous, Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Carlyle Strategic Partners II, L.P., un limited partnership dont le siège social est sis 520 Madison Avenue, 41e étage, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4309640,

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant adresse professionnelle à 15, Côte d'Eich, L-1540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 mars 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit :

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la "Loi sur la Titrisation") et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultant d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique et financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement afin de faciliter l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Carlyle Strategic Partners II Luxembourg S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision prise par une assemblée générale extraordinaire des associés selon les conditions édictées pour les amendements aux Statuts.

L'adresse du siège social de la Société peut être transférée au sein de la commune par une simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des succursales et autres bureaux, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

Les parts sociales ainsi émises pourront être exclusivement rattachées à un ou plusieurs compartiments déterminés de la Société.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune des parts sociales.

Art. 9. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. La mort, la suspension des droits civiques, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer de scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Compartiments

Art. 12. Le conseil de gérance de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le "Compartiment" ou les "Compartiments"). Sauf disposition contraire dans la résolution du conseil de gérance créant un tel compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, s'imposera aux tiers à compter de la date des résolutions.

Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des associés et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattaché à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil de gérance créant un tel Compartiment, strictement limités aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit sur les biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil de gérance de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du conseil de gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute décision affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le conseil de gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

La Société pourra émettre des sûretés dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories de parts sociales.

D. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non. Le ou les gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée du mandat. Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s), sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") divisé en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B".

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou la signature individuelle de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 14. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance; en son absence le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent

s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président, le secrétaire ou, en leur absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 16. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

E. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les Statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de Loi sur les Sociétés Commerciales.

Art. 21. Les détenteurs de parts sociales de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

Les détenteurs de parts sociales de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs de parts sociales rattachées à la Société et qui ne sont pas rattachés à un Compartiment déterminé ne pourront pas participer à ces assemblées générales.

F. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux parts sociales émises dans chaque Compartiment.

Les associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales et la pratique courante. Par une décision des associés l'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun des comptes sera distribué comme dividendes aux parts sociales du Compartiment correspondant.

Art. 24. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde sera automatiquement distribué aux associés dans une période n'excédant pas cinq (5) années.

Le paiement de distributions se fera aux associés à leur adresse figurant sur le registre des associés. Les distributions seront payées dans la devise et au moment et lieu que le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

Le Conseil de Gérance pourra décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux parts sociales d'un Compartiment déterminé, sur base d'un bilan préparé par le Conseil de Gérance et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés découlant de ce Compartiment correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée en vertu de la Loi sur les Sociétés Commerciales ou des Statuts.

L'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en parts sociales au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

G. Révision des comptes

Art. 25. Les comptes de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises nommé par les associés qui sera sélectionné dans la liste des réviseurs approuvés tenue par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Le mandat de l'auditeur est limité à un an, mais peut être renouvelé indéfiniment.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 26. Sans préjudice aucun aux dispositions de l'article 12 des Statuts, et sous réserve de l'autorisation des associés accordée lors d'une assemblée des associés statuant comme en matière de modification des Statuts, chaque Compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses parts sociales pourront être rachetées par une décision du Conseil de Gérance de la Société sans avoir aucun effet sur les Compartiments existants ou les associés de ces Compartiments.

Art. 27. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales de chaque Compartiment détenues dans la Société.

Art. 28. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation ou la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2009.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, Carlyle Strategic Partners II, L.P., susnommé, déclare souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libérer entièrement par apport en numéraire de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euros (€ 2.000,-)

Décisions de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes/entité suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- M. Christopher Finn, administrateur de sociétés, né le 7 juillet 1957 à New York, Etats-Unis d'Amérique et ayant adresse professionnelle au 57, Berkeley Square, Lansdowne House, Londres W1J 6ER, Royaume-Uni;

- M. John Beczak, comptable, né le 15 mars 1976 à Smithtown, New York, Etats-Unis d'Amérique et ayant adresse professionnelle au 520 Madison Avenue, 39e étage, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique ;

Gérants de Catégorie B:

- M. Alain Peigneux, administrateur de sociétés, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique et ayant adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg ;

- M. Cédric Raths, administrateur de sociétés, né le 9 avril 1974, Bastogne, Belgique, et ayant adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2) L'associé unique décide de nommer PME Expertise dont le siège social est sis 13, rue de la Libération, L-5969 Itzig, en qualité de réviseur d'entreprise.

3) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social de la Société au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2009. Relation: LAC/2009/13828. Reçu: soixante quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009050124/211/480.

(090058189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Traxys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 3, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 90.829.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 2009 statuant sur l'exercice 2008

ad 6) L'Assemblée générale décide de nommer Deloitte S.A. Luxembourg comme réviseur d'entreprises pour l'exercice 2009.

Pour extrait conforme

S. Weber

Le Secrétaire

Référence de publication: 2009048540/2802/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00958. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

WP FlexPack Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.405.300,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.442.

—
Le présente document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Il y a lieu de lire comme suit:

- Timothy J. CURT

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

WP FlexPack Holdings

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009048562/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04306. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

L.G. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 101.578.

Constituée pardevant Me Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 25 juin 2004, acte publié au Mémorial C no 904 du 9 septembre 2004, modifiée pardevant Me Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 26 novembre 2008, acte publié au Mémorial C no 133 du 21 janvier 2009.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour L.G. Immobilière S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009047932/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00356. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

C.B.R. Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 17.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009047977/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03048. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Schroder European Property Investment No.1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 71.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009047978/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03045. - Reçu 38,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

BIP Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.
R.C.S. Luxembourg B 75.324.

Le Bilan au 31/12/2008 consolidé a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009047997/8197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04389. - Reçu 74,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

I.T.A.I. S.A. - International Trade and Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 45.787.

Par la présente, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société I.T.A.I. S.A. -INTERNATIONAL TRADE AND INVESTMENT, immatriculée au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 45787, de son adresse actuelle: 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Elle prend acte de la démission des administrateurs CARDALE OVERSEAS INC., TASWELL INVESTMENTS LTD. et KELWOOD INVESTMENTS LTD. ainsi que du commissaire aux comptes la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009048114/510/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03567. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Oxford Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 36.740.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société OXFORD PROPERTIES SA qui s'est tenue en date du 10 mars 2009 que:

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Mademoiselle Nadine HIRTZ en tant que Administrateur avec effet au 28 février 2009.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009048123/309/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04069. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Norla Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 36.620.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société NORLA HOLDINGS SA qui s'est tenue en date du 10 mars 2009 que:

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Mademoiselle Nadine HIRTZ en tant que Administrateur avec effet au 28 février 2009.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009048125/309/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04067. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Cambridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 142.782.

En date du 30 décembre 2008, l'associé unique de la Société Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l. a transféré son siège social du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009.

En date du 30 décembre 2008, le gérant de la Société Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l. a transféré son siège social du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Luxembourg, 6 avril 2009.

Signature

Signataire autorisé

Référence de publication: 2009048159/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03333. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Gelsenkirchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.673.

En date du 30 décembre 2008, l'associé unique de la Société Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l. a transféré son siège social du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009.

En date du 8 décembre 2008, le gérant de la Société Bouwfonds International Real Estate Fund Services Luxembourg S.à r.l. a transféré son siège social du 69, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet au 30 janvier 2009.

Luxembourg, 6 avril, 2009.

Signature

Signataire autorisé

Référence de publication: 2009048158/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03335. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Acoustilux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1159 Luxembourg, 1, rue d'Avalon.

R.C.S. Luxembourg B 79.727.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 26 mars 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée ACOUSTILUX S.à.r.l. (R.C.S. N° B 79727), avec siège social à L-1159 Luxembourg, 1, rue d'Avalon.

Pour extrait conforme

48-52, rue du Canal

L-4050 Esch-Sur-Alzette

M^e Régua AMIALI

Le liquidateur

Référence de publication: 2009048209/3207/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02471. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Investissements Immobiliers Innovatifs S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 70.101.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 26 mars 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme INVESTISSEMENT IMMOBILIERS INNOVATIFS S.A. (R.C.S. N° B 70101), dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 11, Boulevard Royal, a été dénoncé en date du 15 juillet 2004.

Pour extrait conforme
48-52, rue du Canal
L-4050 Esch-Sur-Alzette
M^e Martine LAUER
Le liquidateur

Référence de publication: 2009048213/3207/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02484. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Les Pléiades S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.276.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 26 mars 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme LES PLEIADES S.A. (R.C.S. N° B 69276), dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, a été dénoncé en date du 09 septembre 2004.

Pour extrait conforme
48-52, rue du Canal
L-4050 Esch-Sur-Alzette
M^e Martine LAUER
Le liquidateur

Référence de publication: 2009048212/3207/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02479. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Ivoire Telecom S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 61.651.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 26 mars 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme IVOIRE TELECOM S.A. (R.C.S. N° B 61651), dont le siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, a été dénoncé en date du 08 juillet 2004.

Pour extrait conforme
48-52, rue du Canal
L-4050 Esch-Sur-Alzette
M^e Régua AMIALI
Le liquidateur

Référence de publication: 2009048210/3207/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02473. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

VF Sourcing Asia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 145.048.

—
In the year two thousand nine, on the thirty first day of March.

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of VF Sourcing Asia S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.048 (the Company). The Company was incorporated on March 3, 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 645 of March 25, 2009.

There appeared:

VF Enterprises S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.047 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in under private seal.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to twenty-one thousand United States Dollars (USD 21,000.-) by way of the issuance of one thousand new shares of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under items 1. and 2. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer of Loyens & Loeff in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of Company by an amount of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to twenty-one thousand United States Dollars (USD 21,000.-) by way of the issuance of one thousand (1,000) new shares of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to the one thousand (1,000) new shares of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and to fully pay up such shares by way of a contribution in kind consisting of 155,500 shares having a par value of HKD 1.- each (the Shares) of VF Asia Limited, a Hong Kong corporation having its address at Flat B 10/F Kader Bldg, 22 Kai Cheung Rd Kowloon Bay, Kln

Hong Kong, registered with the Hong Kong General Chamber of Commerce under membership number HKV0070 (VF Asia), having an aggregate accounting value of sixteen million seven hundred fifty-five thousand eight hundred ninety-six Hong Kong Dollars (HKD 16,755,896.-).

The contribution in kind of the Shares to the Company, in an aggregate amount of sixteen million seven hundred fifty-five thousand eight hundred ninety-six Hong Kong Dollars (HKD 16,755,896.-), being the equivalent to two million one hundred sixty-two thousand thirteen United States Dollars (USD 2,162,013.-) at the exchange rate being the official rate of the European Central Bank as of March 30, 2009 (i.e. HKD 1.- = USD 0.12903) shall be allocated as follows:

- an amount of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

- an amount of two million one hundred sixty-one thousand thirteen United States Dollars (USD 2,161,013.-) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Shares is evidenced by inter alia, (i) the pro forma accounts of VF Asia, dated February 28, 2009 and signed for approval by the management of VF Asia (the Pro Forma Accounts) and (ii) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the VF Asia and acknowledged and approved by the management of the Company.

The contribution certificate issued by the management of VF Asia and the Company in respect of the Shares states in essence that:

1. "VF Enterprises SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.047 (the Sole Shareholder) is the sole holder of the Shares;

2. The Shares are fully paid-up and represent one percent of the share capital of VF Asia Limited.

3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.

4. None of the Shares is encumbered with any pledge or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment.

5. All the holders of the shares in VF Asia Limited consented in writing to the transfer of the Shares to the Company. As a result, there exists no pre-emption right nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him/her.

6. According to the laws of Hong Kong and the articles of association of VF Asia Limited, the Shares are freely transferable to the Company.

7. All formalities required in Hong Kong in connection with the transfer of the Shares will be performed at the request of the Sole Shareholder at the latest on the date of the capital increase of the Company.

8. Based on general accepted accounting principles, the Shares are valued at at least HKD 16,755,896.- as per the attached pro forma accounts dated February 28, 2009 and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company

Such certificate and a copy of the Pro Forma Accounts, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at twenty-one thousand United States Dollars (USD 21,000.-), represented by twenty-one thousand (21,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer of Loyens & Loeff in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,000.- (three thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un mars.

Par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de VF Sourcing Asia S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.048 (la Société). La Société a été constituée le 3 mars 2009 suivant un acte de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 645 du 25 mars 2009.

A comparu:

VF Entreprises S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.047 (l'Associé Unique),

ici représentée par Gilles Ralet, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille dollars américains (USD 1.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, à vingt et un mille dollars américains (USD 21.000,-) par l'émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

2. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises comme mentionné au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société et tout avocat de Loyens & Loeff à Luxembourg, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de veiller à toutes les formalités afférentes (en ce compris, en tout état de cause, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises).

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille dollars américains (USD 1.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, à vingt et un mille dollars américains (USD 21.000,-) par l'émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux mille nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature se composant de 155.500 actions ayant une valeur nominale de HKD 1,- chacune (les Actions) de VF Asia Limited, une société de Hong Kong ayant son adresse à Flat B 10/F Kader Bldg, 22 Kai Cheung Rd Kowloon Bay, Kln Hong Kong, immatriculée à la Chambre de Commerce Générale de Hong Kong sous le numéro HKV0070 (VF Asia), ayant une valeur comptable totale de seize millions sept cent cinquante-cinq mille huit cent quatre-vingt-seize dollars de Hong Kong (HKD 16.755.896,-).

L'apport en nature des Actions à la Société, d'un montant total de seize millions sept cent cinquante-cinq mille huit cent quatre-vingt-seize dollars de Hong Kong (HKD 16.755.896,-), qui équivaut à un montant de deux million cent soixante-deux mille treize dollars américains (USD 2.162.013,-) au taux de change officiel de la Banque Centrale Européenne du 30 mars 2009 (i.e. HKD 1,- = USD 0,12903) sera affecté de la manière suivante:

- un montant de mille dollars américains (USD 1.000,-) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société; et

- un montant de deux million cent soixante et un mille treize dollars américains (USD 2.161.013,-) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport en nature des Actions à la Société est documentée entre autres par (i) les comptes pro forma de VF Asia, datés du 28 février 2009 et signés pour accord par la direction de VF Asia (les Comptes Pro Forma) et (ii) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la direction de VF Asia et reconnu et approuvé par la gérance de la Société.

Il ressort essentiellement du certificat d'apport émis par la direction de VF Asia et la Société concernant les Actions que:

1. VF Entreprises SARL, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.047 (l'Associé Unique) est le propriétaire unique des Actions;

2. Les Actions sont entièrement libérées et représentent un pour cent du capital social de VF Asia Limited.

3. L'Associé Unique est le seul titulaire des Actions et possède le droit d'en disposer.

4. Aucune des Actions n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur aucune des Actions et aucune des Actions n'est sujette à une telle opération.

5. Tous les détenteurs d'actions de VF Asia Limited ont consenti par écrit à la cession des Actions à la Société. Ainsi, Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne est autorisée à demander que les Actions lui soient cédées.

6. Les Actions sont librement cessibles en vertu des lois de Hong Kong et des statuts de VF Asia Limited.

7. Toutes les formalités requises à Hong Kong en rapport avec la cession des Actions à la Société seront effectuées à la demande de l'Associé Unique au plus tard le jour de l'augmentation de capital de la Société.

8. Se basant sur des principes comptables généralement acceptés, les Actions sont évaluées à au moins HKD 16.755.896,- selon les comptes pro forma annexés datés du 28 février 2009 et depuis que cette évaluation a été établie, aucun changement matériel n'a eu lieu qui pourrait avoir déprécié la valeur de cet apport fait à la Société.

Ledit certificat ainsi qu'une copie des Comptes Pro Forma, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à vingt et un mille dollars américains (USD 21.000,-), représenté par vingt et un mille (21.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société et tout avocat de Loyens & Loeff à Luxembourg, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de veiller à toutes les formalités afférentes (en ce compris, en tout état de cause, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 3.000,- (trois mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: G. RALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2009. Relation: LAC/2009/13143. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009050112/242/229.

(090058181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Fin-Astra Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 76.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIN-ASTRA LUX S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009047910/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04040. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Hauck & Aufhäuser Banquiers Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 10.846.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Hauck & Aufhäuser Banquiers Luxembourg S.A. vom 16.03.2009.

Zu Punkt 6.

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, dem Vorschlag des Verwaltungsrats zu folgen und KPMG Audit, Luxembourg zum Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2009 (01.01.2009 - 31.12.2009) zu bestellen (s. Anlage).

Hauck & Aufhäuser

Banquiers Luxembourg S.A.

Bernd Sinnwell / Rainer Schiffels

Sonstige Genehmigungen

Bestellung Wirtschaftsprüfer 2009 - für GV -

Der Verwaltungsrat schlägt der Generalversammlung vor, die KPMG Audit Luxembourg, zum Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2009 zu bestellen.

Luxembourg, den 10.02.2009.

Bernd Sinnwell / Rainer Schiffels

einverstanden:

Dr. Volker van Rütth / Dr. Alfred Junker / Dr. Maximilian Zimmerer / Eberhard Heck / Rainer Schiffels / Bernd Sinnwell

Référence de publication: 2009047911/1565/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08060. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

"Agility Chaos Team" Association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 29, a Klatzber.

R.C.S. Luxembourg F 7.752.

—
MODIFICATION DES STATUTS

Art. 1. Name. „Agility Chaos Team" Association sans but lucratif (a.s.b.l.)

Art. 2. Sitz. Der Sitz der Vereinigung ist in L-9151 Eschdorf, 29 a Klatzber, er kann aber jederzeit durch eine Entscheidung des Vorstandes an einen anderen Ort verlegt werden. Die Haftung der Vereinigung „Agility Chaos Team a.s.b.l." beschränkt sich, laut des erweiterten Gesetzes vom 4. März 1994, in jedem Fall auf das Vereinsvermögen.

Art. 3. Dauer. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

Art. 4. Gesellschaft und Aufgaben. Der Gesellschaftszweck und die Aufgaben des „Agility Chaos Team" sind, unter Ausschluss jeder politischer und konfessioneller Tätigkeit:

Art. 4.1. Die Ausbildung von Hunden und Menschen im Agilitysport.

Art. 4.2. Das Angebot von Welpenschule und Erziehungsmaßnahmen im Sinne einer artgerechten Hundehaltung.

Art. 4.3. An nationalen und internationalen Agilitywettbewerben teilzunehmen und eigene Wettbewerbe zu organisieren.

Art. 5. Mitgliedschaft. Eine Mitgliedschaft kann als aktives Mitglied oder als Ehrenmitglied angetreten werden. Eine aktive Mitgliedschaft kann nur durch Vorstandsbeschluss erteilt werden.

Art. 6. Jahresbeitrag. Der Jahresbeitrag für Aktive und Ehrenmitglieder wird in der jährlichen Generalversammlung festgesetzt.

Art. 7. Verlust der Mitgliedschaft. Die Mitgliedschaft erlischt bei nicht bezahlen des Beitrages innerhalb einer Frist von drei Monaten, durch Austritt oder durch Ausschluss auf Beschluss des Vorstandes. Mit dem Tage des Austrittes oder Ausschlusses erlöschen alle Mitgliederrechte des Ausgeschiedenen. Der Mitgliedsbeitrag wird in keinem der Fälle zurück erstattet.

Art. 8. Austritt. Der Austritt kann,

8.1 Entweder durch eine mündliche oder schriftliche Austrittserklärung an den Vorstand des „Agility Chaos Team" erfolgen.

8.2 Oder durch einen stillschweigenden Austritt bei nicht bezahlen des Beitrages erfolgen.

Art. 9. Ausschluss. Ein Mitglied, welches durch sein Handeln dem Vereinsinteresse finanziellen oder moralischen Schaden zufügt, kann auf Beschluss des Vorstandes von der Mitgliederliste gestrichen werden.

Der Ausschluss aus dem Verein wird dem Mitglied schriftlich mitgeteilt.

Die unterzeichnenden Vorstandsmitglieder erklären mit ihrer Unterschrift, dass sie die Statuten der Vereinigung "Agility Chaos Team a.s.b.l." gelesen haben und anerkennen.

Heidesleid, 16.04.2009.

CLEES-LEIFGEN Ginette / FIDLER - DE MOOR Wanda / VILLWOCK Béatrice /
CLEES Michèle / CLEES Erny / FIDLER Christian / THELEN Bettina.

Référence de publication: 2009047937/801174/40.

Enregistré à Diekirch, le 16 avril 2009, réf. DSO-DD00146. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090055232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Financière Daunou 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009047972/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03060. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.